



Département de l'Hérault

2020 31 01 06

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 31 janvier 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/01/2020

Présents: 18

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie

sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Votants: 18 Pour: 18

Présents: Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES. Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves

ROBIN, Luc SALLES

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe

VIDAL

Absents:

Objet: Santé: Convention pôle médecine préventive du CDG 34

Le Centre de Gestion 34, par son pôle de médecine préventive propose au Pays Haut Languedoc et Vignobles de signer une nouvelle convention pour l'année 2020 pour une durée de 3 ans reconductible.

Après avoir porté la convention à la connaissance de l'assemblée , le Président leur demande de bien vouloir se prononcer sur le principe de signature de cette convention et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Fait à graissessac le 31 janvier 2020.

Le Président licat M

Jean ARCA

Sous Préfecture de Béziers (Hérault) Date de réception de l'AR: 03/02/2020 034-253403554-20200131-2020_31_01_06-DE